FEESO DISTRICT31, UNITÉ 61

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026

705-588-2493
u61@feeso31.com
www.d31u61feeso.com

PROPOSITION AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS **1ER AVRIL 2026**

Résolution « à temps » sur les : ☐ **Statuts (67%)** ☐ **Règlements (51%)** ☐ **Politiques ou procédures (51%)**

Résolution « Assemblée » sur les : ☐ **Statuts (75%)** ☐ **Règlements (75%)**

R005-26

RÈGLEMENTS - *Règlement 5*

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 5 soit modifié par le retrait de langage et l'ajout de nouveau langage au point 5.2.4 pour se lire comme suit :

5.2.4 ~~Un membre du Conseil exécutif de l'unité de négociation (qui n'est pas l'Agent des griefs et qui n'agira pas non plus en tant que membre du Comité d'appel des griefs) peut être choisi par le ou les membres qui en appellent de la décision du Comité des griefs pour les aider à porter l'appel au Comité d'appel des griefs~~

5.2.4 Un membre du Conseil exécutif (autre que l'Agent de griefs et ne siégeant pas au Comité d'appel des griefs) peut être désigné par le ou les membres qui interjettent appel d'une décision de l'Agent de griefs, afin de les accompagner dans la présentation de leur appel devant le Comité d'appel des griefs.

Raisonnement : nettoyage du langage pour y faciliter la compréhension

Proposé par : Stéphane Coutu

Appuyé par : Jocelyne Lapointe-Legault

Accepté : ☐

Refusé : ☐